

Luxembourg, le 18 avril 2023

Circulaire n° 2023-048

# Circulaire

aux administrations communales

## Objet : Elections communales du 11 juin 2023 – Papier électoral

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

En vue des élections communales ordinaires qui se tiendront le 11 juin 2023, je me permets de vous informer que le papier électoral nécessaire à la confection des bulletins de vote, pourra être enlevé par les imprimeries chargées de la confection des bulletins de vote, à l'endroit et aux heures suivantes :

### Lieu :

CTIE Division Imprimés et fournitures de bureau  
20, rue Léon Laval  
L-3372 à Leudelange

Heures : De 07 :00 à 16 :00

Pour des raisons d'organisation, les imprimeries sont priées de communiquer **les informations suivantes par email** à Monsieur Marc Neyer ([marc.neyer@ctie.etat.lu](mailto:marc.neyer@ctie.etat.lu)) et au Service Diffusion du CTIE ([diffusion@ctie.etat.lu](mailto:diffusion@ctie.etat.lu)) : la commune concernée, la quantité en papier électoral nécessaire, la date et l'heure de leur arrivée.

Je vous saurais dès lors gré de bien vouloir en informer votre imprimerie chargée de l'impression des bulletins de vote.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina Bofferding

